

**Arrêté portant délégation de fonctions  
et de signature à Monsieur OLIVIER Stéphane, 1<sup>er</sup> adjoint**

Accusé de réception en préfecture  
050-215006438-20200603-20a029-AI  
Date de télétransmission : 10/06/2020  
Date de réception préfecture : 10/06/2020

NOUS, Maire de Virandeville,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU la délibération 2020/05/27/02 en date du 27 mai 2020 portant élection des adjoints,

VU la délibération 2020/05/27/03 en date du 27 mai 2020 portant élection du premier adjoint,

CONSIDERANT que Monsieur OLIVIER Stéphane a été élu premier adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du premier adjoint,

**ARRETONS :**

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Monsieur OLIVIER Stéphane, premier adjoint, pour exercer les attributions suivantes :

**Urbanisme :**

- instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme ainsi que l'avis du Maire.
- Assister aux réunions et accompagner l'application du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Gestion et participation à l'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Suivi des Installations Classées Pour l'Environnement.
- Gestion et suivi du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Gestion et suivi de l'assainissement sur la Commune

**Scolaire :**

- Participer aux conseils d'école.
- Organisation des classes.
- Gestion et interface avec les enseignants.
- Liaison avec l'équipe enseignante et l'inspection académique.

**Sécurité :**

- Participer aux commissions de sécurité.
- Gestion et maintenance des Défense Extérieures Contre l'Incendie en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- Gestion, mise en place et application du Plan Communal de Sauvegarde.
- Gestion et suivi des différents Plans Particuliers.

**Cantine :**

- Participer à la commission cantine avec la Mairie de Teurthéville (tarifs, budget, menus...).

**Personnel des écoles, garderie et salles :**

- Gestion des emplois du temps et des tâches.
- Notation.

**Communication et information :**

- Rédaction du bulletin municipal.
- Gestion du site.

**Finances :**

- Préparation et suivi budgétaire, suivi des dépenses et des recettes, gestion des contrats.

**Salles :**

- Gestion des locations et planification des salles

**Petite enfance :**

- Gestion et participation à l'organisation de la crèche et du RAM.
- Gestion et participation aux Familles Rurales.

Ces fonctions seront assurées concurremment avec nous.

**Article 2 :** Il est également donné délégation à Monsieur OLIVIER Stéphane à l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, tout engagement comptable relevant de sa délégation,

**Article 3 :** la signature par Monsieur OLIVIER Stéphane des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire »,

**Article 4 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** la secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à : Madame la Sous-Préfète de Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, Madame la Trésorière Municipale de Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, à l'intéressé.

Fait à Virandeville, le 03 juin 2020.

Le Maire,



Y. HENRY